

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conseil · Assistants IA · Automatisation · Services Récurrents

Éric Alain LAFONT – IA Atlas | Version mai 2026

Prestataire	Éric Alain LAFONT — IA Atlas
SIRET	821 247 566 00028
Siège	260 rue Étienne Marcel, 93170 Bagnolet
Contact	info@ia-atlas.com · ia-atlas.com · 06 12 21 70 44

SOMMAIRE

- Art. 1 Objet et champ d'application
- Art. 2 Nature des prestations – Obligation de moyens
- Art. 3 Commande, devis et validation
- Art. 4 Obligations du Client – Coopération
- Art. 5 Tarifs et modalités de paiement
- Art. 6 Retard et défaut de paiement
- Art. 7 Propriété intellectuelle
- Art. 8 Confidentialité
- Art. 9 Responsabilité
- Art. 10 Protection des données personnelles (RGPD)
- Art. 11 Force majeure
- Art. 12 Résiliation
- Art. 13 Médiation et règlement des litiges
- Art. 14 Droit applicable
- Art. 15 Abonnements et services récurrents
- Art. 16 Atlas Bouclier — Outil de conformité RGPD et AI Act

TVA non applicable — Art. 293B du CGI · Document contractuel à conserver

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") définissent le cadre contractuel applicable à l'ensemble des prestations de conseil, de formation et de conception d'outils en intelligence artificielle réalisées par IA Atlas, représenté par Éric Alain LAFONT, entrepreneur individuel immatriculé sous le numéro SIRET 821 247 566 00028, dont le siège est situé 260 rue Étienne Marcel, 93170 Bagnolet.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. En cas de contradiction entre les présentes conditions et tout autre document contractuel, les stipulations particulières du devis ou de la convention signée prévaudront.

Art. 1 Objet et champ d'application

Les présentes CGV régissent les relations entre IA Atlas (ci-après "le Prestataire") et tout client (ci-après "le Client"), professionnel ou particulier, ayant recours à ses services dans les domaines suivants :

- Conseil et accompagnement stratégique en intelligence artificielle
- Formation individuelle ou collective à l'IA et aux outils numériques
- Conception, déploiement et maintenance d'assistants et d'outils IA
- Accès aux services récurrents IA Atlas (abonnements, plateformes, outils en ligne)
- Atlas Bouclier — outil d'aide à la conformité RGPD et AI Act
- Toute prestation accessoire définie au devis

Art. 2 Nature des prestations – Obligation de moyens

Les prestations fournies par IA Atlas relèvent d'une obligation de moyens. Le Prestataire s'engage à mobiliser toute son expertise, ses compétences et les meilleures pratiques professionnelles disponibles au moment de l'exécution de la mission.

IA Atlas ne saurait garantir de résultat spécifique, notamment en matière de performance économique, de retour sur investissement, d'adoption des outils ou d'opérationnalité des systèmes d'IA, ces éléments dépendant de facteurs extérieurs à son contrôle (organisation interne du client, qualité des données, évolutions technologiques, etc.).

Art. 3 Commande, devis et validation

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable établi par IA Atlas, précisant la nature, le périmètre, la durée estimée et le prix de la mission.

La validation du devis par le Client — par signature manuscrite, signature électronique, ou confirmation écrite (email) — vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV et du devis, et emporte formation du contrat.

Toute modification du périmètre en cours de mission fera l'objet d'un avenant écrit préalable, signé des deux parties.

Art. 4 Obligations du Client – Coopération

Le bon déroulement de la mission requiert la collaboration active du Client. Celui-ci s'engage à :

- Fournir en temps utile toutes les informations, accès, documents et ressources nécessaires à l'exécution de la prestation
- Désigner un interlocuteur référent disposant des autorisations nécessaires
- Informer IA Atlas de tout changement de contexte susceptible d'affecter la mission
- Respecter les délais convenus pour les validations et retours

En cas de retard imputable au Client dans la transmission des éléments nécessaires, IA Atlas ne pourra être tenu responsable des décalages de planning ou de livraison qui en résulteraient. Des frais complémentaires pourront être facturés si le retard entraîne une reprise significative du travail accompli.

Art. 5 Tarifs et modalités de paiement

Les prix applicables sont ceux figurant dans la grille tarifaire en vigueur disponible sur ia-atlas.com ou, pour les missions sur mesure, ceux indiqués dans le devis accepté par le Client. Toute modification tarifaire sera communiquée au Client avec un préavis de 30 jours.

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes. La TVA n'est pas applicable en vertu de l'article 293 B du Code Général des Impôts, sous réserve du non-dépassement du seuil de franchise en vigueur. En cas de dépassement de ce seuil, le Client sera informé et la TVA sera appliquée conformément à la réglementation.

Sauf mention contraire au devis, le paiement est exigible à réception de facture, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de Éric Alain LAFONT.

Pour les missions de longue durée ou d'un montant supérieur à 3 000 € HT, un acompte de 30 % pourra être demandé à la commande, le solde étant réglé à la livraison ou selon l'échéancier convenu au devis.

Art. 6 Retard et défaut de paiement

Tout retard de paiement au-delà de la date d'échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- Des pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliquées dès le premier jour de retard sur le montant TTC restant dû
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, conformément à l'article L.441-10 du Code de Commerce (applicable aux relations entre professionnels)
- La suspension immédiate des prestations en cours, sans préjudice de toute autre action en recouvrement

En cas de défaut de paiement persistant au-delà de 30 jours, IA Atlas se réserve le droit de résilier le contrat et de réclamer le paiement intégral des prestations réalisées, ainsi que tous frais de recouvrement engagés.

Art. 7 Propriété intellectuelle

Les méthodes, frameworks, modèles génériques, outils, scripts et savoir-faire développés ou utilisés par IA Atlas dans le cadre de ses missions demeurent sa propriété intellectuelle exclusive, quelles que soient les circonstances.

Les livrables spécifiques produits pour le Client (rapports, supports de formation personnalisés, assistants IA développés sur mesure, documentation) sont concédés au Client sous forme d'une licence d'usage interne, non exclusive et non cessible, à compter du paiement intégral de la prestation.

Toute utilisation des livrables au-delà de l'usage interne (revente, redistribution, intégration dans un produit commercialisé, formation de tiers à titre onéreux) nécessite un accord écrit préalable de IA Atlas et fera l'objet d'une convention de cession de droits spécifique.

Art. 8 Confidentialité

Les deux parties s'engagent réciproquement à conserver la stricte confidentialité de toutes les informations, données, documents et savoir-faire de nature confidentielle échangés dans le cadre de la mission, qu'ils soient désignés comme tels ou non.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la mission et pendant une période de 3 ans après son achèvement, sauf accord écrit contraire.

Ne sont pas couvertes par cette obligation les informations qui sont ou deviennent publiques sans faute des parties, ou dont la divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente.

IA Atlas peut mentionner le nom du Client dans ses références commerciales, sauf opposition expresse de celui-ci formulée par écrit.

Art. 9 Responsabilité

IA Atlas est responsable des dommages directs causés par une faute prouvée dans l'exécution de ses prestations. Sa responsabilité est limitée au montant HT de la prestation concernée, telle que facturée au Client.

IA Atlas ne saurait être tenu responsable :

- Des décisions stratégiques, opérationnelles ou financières prises par le Client sur la base des recommandations formulées
- Des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de données ou préjudices immatériels de toute nature
- Des dysfonctionnements liés à des outils ou services tiers (plateformes IA, APIs, logiciels) sur lesquels IA Atlas n'a pas de maîtrise
- Des conséquences d'un usage des livrables non conforme aux recommandations fournies

Art. 10 Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de ses missions, IA Atlas peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client. Les deux parties s'engagent à respecter le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

IA Atlas traite les données du Client (coordonnées, données de facturation) sur la base de l'exécution du contrat. Ces données sont conservées pour la durée légale applicable et ne sont jamais cédées à des tiers.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, exercisable par email à l'adresse de contact d'IA Atlas.

Art. 11 Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (pandémie, catastrophe naturelle, défaillance des infrastructures numériques essentielles, etc.).

La partie affectée en informera l'autre dans les meilleurs délais. Si l'événement se prolonge au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité, les prestations déjà réalisées restant dues.

Art. 12 Résiliation

Chaque partie peut mettre fin à la mission en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant 15 jours.

En cas de résiliation à l'initiative du Client sans faute du Prestataire, les prestations réalisées jusqu'à la date de résiliation sont intégralement dues, majorées d'une indemnité de rupture égale à 20 % du montant restant à facturer, destinée à couvrir les travaux préparatoires et la réorganisation de l'agenda du Prestataire.

Art. 13 Médiation et règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la Consommation, tout client consommateur (particulier) dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. Le médiateur compétent peut être saisi via la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

En l'absence de résolution amiable, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Bobigny (93), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Art. 14 Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies exclusivement par le droit français. Elles sont rédigées en langue française, qui fait foi en cas de traduction.

Art. 15 Abonnements et services récurrents

Certaines prestations IA Atlas sont proposées sous forme d'abonnement mensuel (ci-après "Services récurrents"), notamment : Atlas Navigator, Générateur de Prompts, offres de Veille & Intelligence Stratégique, et abonnements aux Assistants IA.

Les conditions suivantes s'appliquent à ces services :

- Activation : le service est activé à réception du paiement de la première échéance
- Facturation : mensuelle, à terme échu ou à échoir selon le service souscrit
- Résiliation : le Client peut résilier à tout moment avec un préavis de 30 jours par email à info@ia-atlas.com. Aucun remboursement de la période en cours n'est dû
- Suspension : en cas de défaut de paiement, IA Atlas se réserve le droit de suspendre l'accès au service sous 48h, sans préjudice des sommes dues
- Modification tarifaire : toute modification des tarifs d'abonnement sera communiquée au Client avec un préavis de 30 jours. À défaut d'opposition écrite dans ce délai, la modification est réputée acceptée
- Données : en cas de résiliation, les données du Client sont conservées 90 jours puis supprimées, sauf demande expresse d'export formulée avant ce délai

Art. 16 Atlas Bouclier — Outil de conformité RGPD et AI Act

Atlas Bouclier est un outil d'aide à la conformité au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et au Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act). Il ne constitue pas un conseil juridique et ne saurait garantir la conformité réglementaire du Client.

IA-Atlas analyse les flux de données en temps réel et conserve uniquement une empreinte cryptographique (hash SHA256) des échanges pendant 12 mois. Le contenu des messages n'est jamais stocké. Le Client conserve la responsabilité de l'archivage de ses échanges et de sa mise en conformité réglementaire. IA-Atlas ne saurait être tenu responsable des sanctions administratives, amendes ou décisions d'autorités de contrôle prononcées à l'encontre du Client.